

N° 158

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Enregistrée à la Présidence du Sénat le 22 décembre 1970.
Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à accorder un temps de parole aux représentants délégués
par les partis politiques valablement constitués, aux tribunes
de la Radiodiffusion et de la Télévision,*

PRÉSENTÉE

Par M. Marcel GUISLAIN,

Sénateur.

(Renvoyée à la Commission des Affaires culturelles, sous réserve de la constitution
éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

NOTA. — Cette proposition de loi a été retirée par son auteur
le 23 février 1971 (*Journal officiel*, Lois et décrets du 24 février 1971,
page 1875, 1^{re} colonne).

Radiodiffusion. — Liberté de la presse - Partis politiques.